VOL LII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, LE 8 AOUT, 1923 — No. 37

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées:

Le Manitoba
Publié par A. GAUVIN
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

COUPS DE PLUME

Les ouvriers de la Ville de St-Boniface, les propriétaires qui payent des taxes, se plaignent du fait que les places, les emplois, les travaux sont donnés aux résidents et aux contribuables des autres municipalités. Ils se demandent pourquoi. Ils croient que si les autorités civiques et scolaires le voulaient, ils pourraient leur donner une protection et empêcher l'ostracisme dont ils souffrent.

La question est assez importante pour qu'elle soit discutée et agitée.

Nous serions heureux d'entendre une discussion franche et désintéressée sur ce point.

* * *

L'on nous dit que lorsqu'il s'est agi de savoir si le rapport des auditeurs des livres de la Ville de St-Boniface serait imprimé en anglais et en français, messieurs les échevins Hébert et Taylor ont voté en faveur de la proposition McFadyen qui demandait l'anglais seulement contre la proposition Doucet qui demandait le français et l'anglais.

Vraiment la nouvelle ne manque pas de saveur.

Voici deux échevins élus en majeure partie par le vote français qui, sur une question de la plus élémentaire justice, refusent aux contribuables de langue française, l'avantage et le droit de lire ce rapport dans leur langue maternelle. Nous nous trompons grandement sur le sentiment de légitime fierté qui anime les contribuables de ce quartier s'ils sont prêts à avaler l'injure sans une protestation vigoureuse et effective.

Est-il bien vrai que nous en sommes rendus là, dans la vieille ville de St-Boniface?

* * *

Les revues financières nous apprennent que de plus en plus le Canada s'américanise par l'argent américain.

De 1907 à 1914 la Grande Bretagne a acheté des bons du Canada au montant de $1,483,000,000. tandis que comparativement à ce montant les achats par les Etats-Unis auraient été de peu de valeur.

De 1914 à 1922 les Etats-Unis ont acheté des bons canadiens au montant de $1,530,000,000. tandis que pendant la même période les achats par la Grande Bretagne ont été presque nuls.

Ce qui est vrai au sujet des bons le serait tout autant quand aux autres placements.

Avant la guerre la Grande Bretagne aurait placé de grands capitaux au Canada; depuis la guerre les rôles ont changé. Ce sont les Etats-Unis qui ont jeté chez-nous des sommes énormes, tandisque la Grande Bretagne a petit à petit retiré ses capitaux.

Le mieux que l'on puisse dire c'est que les placements anglais sont actuellement dans un état égal aux placements américains.

L'on ne peut donner des chiffres exacts, mais l'on peut dire avec assez d'exactitude que les placements anglais se chiffrent actuellement dans les deux billions et demi; les placements américains se chiffrent au même montant et s'il y a une différence, cette différence est plutôt favorable à l'augmentation américaine.

Avant la guerre la Grande Bretagne possédait 60 pour cent des actions du Canadien Pacifique; elle n'en possède maintenant que 48 pour cent.

Avant la guerre les Etats-Unis possédaient 11 pour cent des actions du Canadien Pacifique; ils en possèdent maintenant 24 pour cent.

La Grande Bretagne possède aujourd'hui 15 pour cent des titres miniers; les Etats-Unis en possèdent 32 pour cent.

Il serait curieux de savoir la liste de tous les placements au Canada, mais on peut facilement voir les changements énormes survenus dans la finance canadienne depuis quelques années.

Le taux du change serait la principale cause de ce bouleversement; le taux actuel est défavorable à Londres tandisqu'il est tout à l'avantage des Etats-Unis et les américains, toujours gens pratiques, savent très bien comment tirer les bénéfices de cette situation.

* * *

Nous nous associons à toute la presse du monde pour déplorer la mort de l'ex-président Harding des Etats-Unis.

M. Harding était un homme remarquable sous bien des rapports.

Homme de bien, modeste, honnête et sans jactance, il n'avait pas le brillant qui chez plusieurs de ses prédécesseurs avait jeté l'éclat sur leur administration.

Il n'en était pas moins un homme supérieur qui parti de bas, sut monter les barreaux de l'échelle sociale jusqu'au sommet; c'était un journaliste et tout journaliste qu'il était il aurait même accumulé une fortune de $700,000 avec son journal; c'est plus que bien des journalistes pourraient dire au Canada.

Personnellement populaire, sa politique fut sérieusement discutée, même par un certain nombre de ses partisans qui allèrent presque jusqu'au point de le proclamer ce que l'anglais appelle "a failure".

Il meurt, et voilà que de toutes les parties des Etats-Unis, dans tous les clans on porte son nom aux nues, on acclame sa dépouille mortelle, tout le monde le pleure, c'est bien l'histoire de l'humanité.

Les yeux de l'univers sont maintenant tournés du côté de son successeur, M. Calvin Coolidge.

Assez inconnu en dehors de son pays, Coolidge semble jouir aux Etats-Unis d'une réputation solide. L'on ne peut pas dire qu'il fut un chercheur de popularité, mais il parait déjà posséder la popularité qui s'attache au caractères fermes et courageux. Déjà l'on fait des comparaisons entre son ascension subite du pouvoir suprême avec celle de Roosevelt de brillante et tapageuse mémoire.

Que le président Coolidge ait dans les circonstances un grand rôle à jouer, il n'y a pas à en douter; l'avenir prouvera ce dont ilestcapable.

On le dit favorable à une action directe dans le règlement des difficultés européennes; bien des peuples verraient avec satisfaction une république américaine moins somnolente sur ses monceaux d'or et un peu plus compatissante aux maux de l'humanité souffrante.

* * *

Un milliardaire de Philadelphie, M. Bok, offre paraitrait-il un prix de $100,000. à quiconque trouvera le moyen le plus pratique de tirer le monde du pétrin où il se débat aujourd'hui misérablement.

Nous allons lui en suggérer un et nous ne lui demanderons rien pour le conseil.

Que les grandes nations se donnent loyalement la main pour soumettre toute la question au jugement équitable du chef de la chrétienté, le Pape de Rome et nous garantissons le retour de l'ordre et de la paix.

Il n'y a aujourd'hui que le Pape qui soit dans une position assez indépendante, assez au-dessus de tous les intérêts et appétits humains pour porter un jugement désintéressé, équitable et vraiment chrétien sur le différent qui divise les peuples et écrase le monde.

Le Pape n'a aucun intérêt temporel, financier ou personnel à sauvegarder; il a des sujets chez tous les peuples, dans toutes les parties du monde; ses yeux sont tournés vers le Ciel, son coeur est à tous, et le regard sur le crucifix, seul, il peut être un juge suprême, juste et droit, dont le jugement sera final et inattaquable.

Les peuples modernes n'en voudront pas; ils continueront à tirer le tapis, chacun de son côté à qui tirera le plus fort; un jour viendraou le tapis sera mis en lambeaux et alors?.... alors on se battra de nouveau et le carnage sera peut-être plus grand et plus affreux que celui dont le monde a été témoin lors de la dernière grande guerre.

Alors.... mais alors seulement, fourbus, eventrés, déguenillés les peuples finalement comprendront, ils ouvriront les yeux, ils imploreront le Ciel et ils feront ce qu'ils devraient faire aujourd'hui, ils demanderont au Vicaire du Christ sur la terre de leur indiquer la voie droite à suivre, la seule voie qui soit assez large pour permettre aux peuples de la terre d'y entrer et d'y marcher sans s'écorcher les épaules et sans se casser le crâne.

* * *

Nous enregistrons avec regret la mort de M. Jules Collon, l'un de nos vieux citoyens français.

M. Collon était un type de vieux gentilhomme toujours aimable, toujours gracieux. Il était un des pilliers de la paroisse du Sacré-Coeur, à Winnipeg.

Il fut durant de longues années l'un des commissaires d'école du Sacré-Coeur et fut aussi attaché au bureau du Consulat de Belgique.

Nous offrons à sa famille nos plus sincères condoléances.

* * *

Les trois commissaires chargés d'administrer la loi du contrôle des liqueurs par le Gouvernement sont MM. R. Waugh, W. J. Bulman et W. Dutton. Monsieur Waugh en sera le président avec salaire annuel de $12,000.00. Les deux autres agiront simplement comme conseils et ne donneront qu'une partie de leur temps. Ils pourront continuer à administrer leur commerce actuel comme par le passé. Pour cela ils recevront chacun la somme de $5,000 annuellement.

S'il y a des gens qui se plaignent de ne rien gagner en voilà trois qui au moins ne pourront pas se plaindre.

C'est comme cela dans le monde; il y a des malheureux et des heureux.

DES LIENS QUE NUL INCIDENT N'AFFAIBLIRA

Le "Temps" de Paris rappelle l'aide apportée par le Canada à la France.

Le "Temps" a publié le 23 juillet, un article intitulé "Entente cordiale", dont voici le texte:

Au moment où l'importante délégation que les instituteurs canadiens ont envoyé en France et en Belgique débarquait aux rives européennes pour accomplir un pieux pèlerinage sur les champs de bataille où reposent les morts glorieux de l'armée canadienne, la Chambre votait, à l'unanimité conformément aux conclusions de M. Gaston Deschamps, rapporteur de la commission des affaires étrangères, un projet de loi portant approbation de l'accord conclu entre le gouvernement français et le gouvernement du Canada et relatif à la concession d'un terrain, sur le plateau de Vimy, où sera élevé un monument à la mémoire des soldats canadiens tombés au champ d'honneur.

L'héroique participation du Canada aux évènements de la grande guerre est une des plus belles pages de l'histoire d'Angleterre et l'histoire de France. On a pu dire que, pendant toute une époque décisive des annales de l'humanité, ces deux histoires, longtemps séparées par un antagonisme funeste aux intérêts de la civilisation universelle, ont pu se rejoindre enfin dans le fraternelle magnificence d'une épopée unique au monde. L'Angleterre et la France furent autrefois divisées par des discordes très longues, très vives, dont il ne conviendrait pas de diminuer l'importance ni de rabaisser l'enjeu. Mais ces deux nations loyales et braves, après avoir réclamé, chacune de son côté, ce qu'un humoriste britannique appelle "leur part de l'héritage d'Adam", ont fini par comprendre qu'elles avaient mieux à faire que de dépenser ainsi, en pure perte, une force capable d'un autre effort et digne d'un meilleur emploi. Un jour est venu — jour d'inoubliable mémoire — où l'on a vu les drapeaux alliés de la France et de la Grande Bretagne planer ensemble sur un immense champ de bataille, annoncer au monde entier l'avènement d'une alliance victorieuse et protéger de leurs plis glorieux, de leurs couleurs rayonnantes, sous le vaste ciel àtravers l'étendue illimitée des terres et des mers, les intrépides combattants qui, selon l'expression d'un historien véridique, "allaient au-devant d'un péril plein d'honneur, afin de mériter par la vertu sublime du sacrifice la paix dans la victoire et la consolation dans la liberté".

Dès le début du conflit où se jouaient les destinées des nations civilisées et des peuples libres, les Canadiens de race anglaise et les Canadiens de race française se sont sentis rapprochés par une solidarité dont MM. Dandurand et Beaubien, menbres du Parlement canadien, notamment, se sont faits les éloquents interprétes, et qui a trouvé sa formule dans ces mots, prononcés là-bas, à l'occasion d'une commémoration solennelle: "Deux drapeaux, un seul coeur". Chez eux, sur les rives du Saint-Laurent, dans ce domaine d'outre-mer découvert par le génie de Champlain fondateur de la Nouvelle-France d'Amérique, o na vu l'ancien conflit de deux races prédestinées aux plus nobles missions se résoudre et s'apaiser dans la rencontre de deux famillles, décidées à s'entendre et à s'unir pour toujours, afin de travailler d'un seul coeur et d'une même âme au bien de l'humanité.

C'est précisément ce qu'à proclamé en un beau langage, au monument national de Montréal, le 24 septembre 1914, un Anglais du Canada, l'honorable M. Hazen, alors ministre de la marine du gouvernement canadien, chargé de recevoir, au nom de sir Robert Laird Borden, premier ministre, la délégation belge qui venait dire au Nouveau-Monde comment l'Allemagne, ayant envahi, au mépris de toutes les conventions internationales, en violation du droit des gens, le territoire de la Belgique indépendante, avait proposé un marché au plus chevaleresque des souverains, au plus loyal des peuples, et avait répondu au noble geste du roi Albert par les massacres de Dinant-sur-Meuse, de Visé, d'Andenne, d'Aerschot, de Termonde, par les incendies et les carnages de Louvain.

En présence des représentations du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, devant les délégués de l'université écossaise MacGill et de l'université française Laval, au nom du gouvernement canadien, M. Hazen prononça un énergique et bref discours: "Du Pacifique à l'Atlantique, s'écria-t-il d'une voix émue et vibrante, il n'est pas un Canadien, quelle que soit son origine, qui n'éprouve pour votre pays et pour vos personnes une grande admiration. Vous êtes les soldats du droit et de l'honneur. Vous avez arrêté les hordes germaniques dont le flot déferlait à vos frontières. Vous avez droit à la reconnaissance du monde.... Nous envoyons dans votre pays un premier corps; nous en enverrons un autre bientôt. C'est notre honneur de nous dire qu'ils vont combattre côte à côte avec les héroiques soldats belges. C'est notre espoir de croire qu'ils seront dignes de leurs compagnons d'armes. Bientôt partira pour la France un corps canadien-français, en qui nous mettons toute notre confiance. Lisant l'histoire des Français du Canada, on ne peut que penser qu'ils seront dignes de leurs grands ancêtres. Ils ont sauvé le drapeau à Chateauguay; ils sauront le défendre sur les champs de bataille de France.... L'heure est venue de nous lever en armes. Levons-nous donc, et que l'ennemi apprenne que nous sommes braves et que nous savons vaincre."

On ne saurait trop signaler à l'attention du public français et anglais ces paroles mémorables. Selon la coutume canadienne, elles furent suivies d'un effet immédiat. Là-bas, promettre et tenir, c'est la même chose. C'est pourquoi, le représentant du gouvernement canadien fit cette déclaration à l'assemblée du monument national, on a vu partir les premiers contingents de l'armée canadienne,

(A suivre en page 4)

LA SUCCESSION DE M. FORGET

On assure que M. J.-L. Côté, d'Edmonton, sera prochainement nommé au Sénat.

Les Trois-Rivières — Dans les milieux politiques, ici, on affirme qu'avant son départ pour le bas du fleuve, M. Mackenzie King annoncera la nomination au sénat de M. Jean-Léon Côté, arpenteur de l'Alberta, et ancien secrétaire provincial de cette province. M. Côté, qui est bien connu aux Trois-Rivières, remplacera, dit-on, feu le sénateur Forget. Il n'y a actuellement qu'un seul Canadien français au sénat pour les quatre provinces de l'Ouest, M. Aimé Bénard, de Winnipeg. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que la députation canadienne-française à Ottawa insiste pour que feu le sénateur Forget soit remplacé par un Canadien français.

MORT DU PRESIDENT HARDING

San Francisco—Warren-G. Harding, président des Etats-Unis, est mort instantanément et sans avertissement jeudi soir à 7 h. 30, victime d'une attaque d'apoplexie qui l'a frappé dans un état de dépression, après une maladie d'une semaine. Il a succombé au moment où ses médecins, sa famille et sa suite pensaient que l'habileté médicale et les prières avaient triomphé de la maladie.

Fin foudroyante

La maladie avait été terrassée, mais sept jours de souffrance intense, quoique silencieuse, avaient laissé leur marque et le coup est venu sans un instant d'avertissement, avant que les médecins aient pu être appelés, ainsi que les membres de sa famille, et qu'aucune mesure ait pu être prise. Le médecin personnel du président estimait que cette journée était la plus satisfaisante que le patient eût passée depuis le commencement de sa maladie.

Mme Harding était à son chevet, lisant à haute voix les journaux du soir et les télégrammes de sympathie envoyés au président. "C'est bien", dit celui-ci. Ce furent les derniers mots qu'il prononça. Mme Harding s'arrêta de lire et le regarda. Instantanément son expression changea. Il était mort.

Mme Harding, qui avait été brave devant la maladie du président, resta brave devant la réalisation de sa mort.

Calvin Coolidge devient président

Avec la mort de M. Harding, la charge de président revient à Calvin Coolidge, vice-président des Etats-Unis. Il a été immédiatement notifié de la mort du président à sa maison natale à Plymouth, Vermont. A 2 h. 47 du matin, son vieux père, qui est notaire public, lui a fait prêter le serment comme président des Etats-Unis, et à 7 h. 45 il partait pour Washington.

M. Coolidge est né en 1872 à Plymouth, Vermont. C'est un avocat. Il a été gouverneur du Massachusetts.

Un voyage épuisant

San Francisco — Parti de Washington le 20 juin, le président Harding a voyagé pendant trente-neuf jours. C'en était assez pour terrasser la constitution la plus forte et causer les complications qui ont résulté d'un cas bénin d'empoisonnement par la ptomaine.

Le président a fait en chemin de fer, en bateau et en automobile près de 7,500 milles. Il a prononcé soixante discours, dont treize le soir, devant des foules considérables. Ces discours avaient exigé du président beaucoup de travail. Il s'était risqué à toutes sortes de température pour haranguer la foule de la plate-forme de son train spécial.

Durante trente-neuf jours, il n'a dormi que trois nuits en dehors de son wagon privé ou de son navire. Il s'est tenu presque constamment en communication avec son bureau de Washington. Il a réglé beaucoup d'affaires par télégraphe et par la poste. Il s'est privé enfin des exercices et des récréations auxquels il consacrait d'ordinaire chaque jour quelques heures.

L'administration Harding

Les principaux événements de l'administration Harding sont les suivants:

Le rétablissement de la paix avec l'Allemagne et l'Autriche.

La convocation de la conférence du désarmement.

La ratification du traité avec la Colombie.

La révision de la législation tarifaire et des taxes.

La restriction de l'immigration.

Législation pour aider les cultivateurs et la création de crédits plus avantageux pour ces derniers.

Etablissement du bureau du budget.

(A suivre en page 2)

Mort de M. J.-J. Collon

La population française de Winnipeg et la paroisse du Sacré-Coeur ont été péniblement surpris par la mort d'un de ses membres les plus en vue, M. Jules-Jérémie Collon, décédé presque subitement samedi dernier.

Né au Mexique en 1846, de parents français, M. Collon avait fait ses premières études à la Nouvelle-Orléans. Dès l'âge de 10 ans il avait été envoyé en France où il avait suivi les cours du collège de Compiègne et de l'école Turgot. Il n'était retourné au Mexique qu'en 1865.

La vie au Mexique et le long de la frontière du Texas était alors pleine de dangers, les entreprises privées étaient sujettes à de nombreux risques. En sa qualité d'exportateur français, M. Collon fit de nombreux voyages à l'intérieur du Mexique et eut souvent maille à partir avec les révolutionnaires et les bandes de voleurs.

Après avoir fait une quinzaine de fois la traversée entre New-York et la France, M. Collon se retira des affaires et s'établit à Paris où il vécut pendant 28 ans. Il décida alors de venir au Canada et s'installa à Winnipeg où il était depuis 17 ans, occupant une place importante dans les cercles français et belges. Pendant 10 ans il fut l'associét de M. Joseph Dubuc, l'ancien consul belge, et des centaines de Belges se rappellent l'accueil cordial qu'ils reçurent de lui à leur arrivée au pays. Il donna également six années de bons services comme comptable à la West Canada Publishing Company.

M. Collon fut pendant douze ans président de la commission scolaire du Sacré-Coeur; il fut également l'un des fondateurs de l'Alliance Française et un membre actif de l'Association d'Education.

Le défunt laisse une veuve, Mme Collon, sa fille, Mme Chauvière, et son fils, Jules Collon, de Winnipeg; deux grands-enfants, J. Collon, de la police montée et Mme Dr Etsell, de Winnipeg.

Les funérailles ont eu lieu ce matin à l'église du Sacré-Coeur. Une nombreuse assistance était présente à la cérémonie, témoignant de la haute estime dans laquelle était tenue le défunt. L'inhumation a eu lieu au cimetière Sainte-Marie.

Nous prions Mme Collon et ses enfants d'agréer nos respectueuses et sincères condoléances.

MORT DU PRESIDENT HARDING

(Suite de la page 1)

Le veto au projet de loi du boni aux soldats.

Extension donnée au programme de l'aide aux invalides de la guerre.

Demande des Etats-Unis pour faire partie de la Cour internationale.

Débuts modestes

M. Harding était descendant d'une famille de véritables et hardis pionniers. Il naquit à Blooming Grove, comté de Morrow, Ohio, le 2 novembre 1865. Il était le fils du Dr George T. Harding, médecin de campagne.

Comme tous les autres jeunes gens des campagnes, il fréquenta la petite école de campagne quand les travaux des champs le lui permettaient. Plus tard, il fut placé dans un collège à Iberia, Ohio. Il se fit instituteur, durant une année, mais s'étant intéressé beaucoup à l'imprimerie en faisant du clavigraphe à l'école, l'attrait de la reliure et de la typographie le conduisit bientôt dans un journal.

Entre temps, sa famille s'établit à Marion, dans un comté avoisinant, où il fut pour la première fois engagé dans un journal, et où il concentra par la suite tous ses intérêts. L'ambition de M. Harding était de devenir un éditeur, et celle-ci fut réalisée lorsqu'il eut 19 ans, quand il acheta le "Marion Star", dans une vente de shérif. Il fit cette transaction en se chargeant d'une lourde hypothèque et ses amis dirent souvent que les difficultés qu'il dut surmonter pour faire de son journal un succès eurent beaucoup pour effet de lui former son caractère et de développer chez lui la patience et la tolérance, lesquelles étaient ses deux principales caractéristiques.

La première fonction politique remplie par M. Harding fut celle de sénateur de l'état d'Ohio, poste auquel il fut élu à l'âge de 34 ans. Il servit deux termes en cette qualité et fut ensuite élu lieutenant-gouverneur de son Etat. En 1910, il se présenta comme gouverneur, mais fut défait. Quatre ans plus tard, il fut élu au sénat américain, où il resta six années consécutives, pendant la plupart desquelles il fut membre du comité des affaires étrangères. Après avoir rempli ce poste, il fut élu à la présidence, étant le premier sénateur appelé à présider l'exécutif.

La nouvelle à Ottawa

Ottawa — La nouvelle de la mort de M. Harding a causé de la stupeur à Ottawa. M. W. Fielding a envoyé un télégramme de sympathie au nom du gouvernement, en l'absence de M. King.

Le deuil à Londres

Londres — La décision suivante a été annoncée au palais de Buckingham, ce matin:

"Le roi ordonne à la Cour de porter le deuil pendant une semaine à cause de la mort de l'honorable Warren-Gamaliel Harding, président des Etats-Unis d'Amérique. Ce deuil commencera aujourd'hui même."

En apprenant la mort du président Harding, le roi Georges a adressé un message de condoléances à Mme Harding.

Le marquis de Curzon, ministre des affaires étrangères, a aussi envoyé un message.

Le convoi funèbre en route pour

Washington

San Francisco — Le corps du président Harding a été placé dans un cercueil au Palace Hotel et transporté à la gare du Northern Pacific, où il fut mis à bord d'un train spécial en route pour Washington.

Cinq avions survolèrent le cortège. Une cérémonie religieuse aura lieu dans la rotonde du Capitole, mercredi après-midi, et une autre à Marion, Ohio, vendredi, qui sera proclamé jour de deuil pour tout le pays.

Le train avec les restes mortels du président arrivera à Washington à 1 heure 30 p.m. mardi.

A son arrivée à Washington, le corps sera immédiatement transporté à la Maison Blanche, puis au Capitole mercredi matin. Le service funèbre aura lieu dans l'après-midi. Il sera ensuite envoyé par train spécial à Marion, où il arrivera dans la matinée de jeudi, le 9 août.

CHANGEMENTS AU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

Voici quelle est la composition du personnel au Collège de Saint-Boniface pour l'année scolaire 1923-24: Recteur, R. P. Henri Bourque; préfet de discipline et ministre, R. P. Jean Leclaire; professeur de philosophie et préfet des études, R. P. D. Gariépy; professeur de rhétorique, directeur du Cercle La Vérendrye, R. P. G. Longpré; professeur de versification, R. P. Monty; professeur de méthode, R. P. Primeau; professeur d'éléments latins, R. P. A. Gauthier; professeur de mathématiques, RR. PP. Boucher et Porcheron; professeur de physique, R. P. F.-X. Hamel; professeur de rhétorique anglaise, R. P. McCarthy; professeur de méthode anglaise, R. P. Keenan; préfets de récréation: RR. PP. Gervais et Proulx.

LES BONS JOURNAUX

"Qu'on se fait facilement illusion, même dans les familles chrétiennes, au sujet de la mauvaise presse! On voit des familles qui ne voudraient à aucun prix se permettre des aliments interdits par l'Eglise les jours d'abstinence, et qui ne tiennent presque aucun compte de ses prohibitions bien autrement importantes, relativement aux mauvaises lectures. Ce n'est pourtant pas, selon la parole de Notre-Seigneur dans l'Evangile, ce qui entre dans la bouche qui rend l'homme impur et coupable, ce sont les mauvaises pensées qui souillent l'âme. Vous respectez l'Eglise quand elle vous dit: Vendredi chair ne mangeras; à combien plus forte raison mérite-t-elle d'être obéie quand elle dit, avec la loi naturelle elle-même: tu ne liras pas de mauvais livres, tu ne liras pas de mauvais journaux.

Cardinal LUCON.

Le Canada Envisage l'Avenir Avec Confiance

LES CANADIENS ont toujours été notés pour leur courage, leur optimisme et la foi qu'ils ont en leur pays.

Le Canada n'a pas été fait par des pessimistes, et il ne continuera certainement pas à se développer si les gens qui l'habitent prennent l'habitude de voir tout en noir et de toujours se plaindre. Le Canada est avant tout un pays agricole. Nous avons un sol et un climat qui peuvent produire les plus beaux produits agricoles du monde.

Les cultivateurs canadiens qui ont payé leurs fermes avec les profits de la culture se comptent par milliers. Ces bons cultivateurs ont payé leurs hypothèques, ils ont rempli d'animaux leurs étables et leurs écuries, ils ont acheté leurs machines, ils ont bien vécu et bien élevé leurs familles. Il ont pour cela beaucoup travaillé et ils sont aujourd'hui indépendants.

La culture mixte rapporte

En ces dernières années, sur différents points des Prairies, l'avoine donnée aux boeufs a rapporté de 70c à $1.07 le boisseau tandis qu'elle se vendait à 42c à Fort William; l'orge employée pour le même but a rapporté jusqu'à 99c tandis que le prix de Fort William était de 57c par boisseau. Les cultivateurs qui écoulent leur grain de cette manière n'ont pas de gros frais de vente, leur marché est sûr, ils font de l'argent sur leur grain et en même temps ils écoulent leurs gros fourrages, qui sont souvent gaspillés faute d'animaux.

L'embargo sur le bétail n'existe plus. Les boeufs valent plus d'argent aujourd'hui et rapporteront sûrement des prix favorables à l'avenir au cultivateur canadien.

Les Porcs Rapportent

Les Fermes Expérimentales Fédérales ont démontré par des essais que l'engraissement des porcs rapporte. L'année dernière à la Ferme Centrale, à Ottawa, le bénéfice net par porc a été de $4.63, tout payé, nourriture, main-d'oeuvre, intérêt et dépréciation.

Abaissons les frais de production

Le Canada se heurte à la plus vive concurrence pour la vente de ses produits. Pour maintenir et reprendre la place que nous occupons sur le marché du monde il faut avant tout abaisser les frais de production.

Le seul moyen d'y arriver est d'augmenter la production par acre, par vache, ou par unité quelconque.

Mais l'amélioration de la qualité est essentielle également pour satisfaire la demande du marché.

La quantité et la qualité des produits, les frais de production dans les pays concurrents échappent à notre contrôle.

Les prix des produits agricoles sont réglés par la loi de l'offre et de la demande.

L'abaissement de la production ne peut donc aider en aucune façon le cultivateur Canadien.

Les moutons ont peu d'égaux pour faire de l'argent. On trouve dans toutes les provinces, de l'Ile du Prince-Edouard à la Colombie-Britannique, bien des troupeaux qui rapportent des bénéfices généreux à leurs propriétaires.

L'aviculture Rapporte

L'aviculture rapporte de l'argent à ceux qui adoptent des méthodes modernes, dans l'Est et dans l'Ouest. La petite Ile du Prince-Edouard fait des ventes co-opératives par charges de wagons et expédie annuellement plus d'un million de douzaines d'oeufs. La Co-opérative Avciole de la Colombie-Britannique vend de la même façon, et prévient ainsi les encombrements ruineux sur le marché local.

Produisons des Semences

La semence produite dans le nord du Canada possède un surcroit de vitalité. Il existe une grande demande pour cette semence dans le Sud. Nous exportons des pommes de terre mais nous importons d'autres semences. Nous devrions produire toute notre semence et en exporter.

L'avenir

Dans dix ans les pessimistes d'aujourd'hui seront oubliés. La Grande-Bretagne a supprimé l'embargo contre nos boeufs. Elle veut avoir nos produits—boeuf, bacon, fromage, beurre, oeufs, pommes, blé et farine. La concurrence que nous font les Etats-Unis sur le marché anglais diminuera de plus en plus à mesure que la population de ce pays augmentera. Plus tard les Etats-Unis eux-mêmes importeront beaucoup d'autres produits alimentaires que notre blé.

Nous avons les hommes, le climat, la terre, le betail, et tous les débouchés nécessaires pour réussir in agriculture. Cultivons donc avec l'ardeur et toute la science dont nous pouvons faire preuve. Mettons-nous au travail pour payer nos dettes. Le Canada marche de l'avant et il a confiance dans l'avenir. Continuons à aller de l'avant. Ayons foi on notre pays.

Ayons Foi en Notre Pays

Publié par ordre du
Ministère fédéral de l'Agriculture
W. R. MOTHERWELL, Ministre. Dr. J. H. GRISDALE, Sous-Ministre.
F123

DES LIENS QUE NUL INCIDENT N'AFFAIBLIRA

(Suite de la page 1)

rapidement recrutée, instruite, équipée afin de prêter main-forte, sur les champs de bataille de France et de Belgique, aux défenseurs du droit et de la justice, aux combattants du bon combat. Un témoin occulaire a décrit les touchantes manifestations de l'enthousiasme unanime dont l'élan mutuel rapprocha tous les coeurs, lorsque les navires emportant nos frères canadiens vers le péril et vers l'honneur levèrent l'ancre dans le port de la vieille cité de Champlain que décore un monument consacré à la gloire désormais fraternelle de Wolfe et de Montcalm.... Aux salves des canons de la citadelle de Québec, aux musiques jouant alternativement "God save the King" et la "Marseillaise" répondit ce double cri annonciateur d'une époque nouvelle dans l'histoire de l'humanité: "Vive l'Angleterre, Vive la France!"

De telles minutes sont décisives, définitives dans la vie des peuples. Elles suffirent à créer des liens que nul incident de détail ne saurait affaiblir. L'exemple du Canada est une vivante leçon pour les deux grandes nations qui furent unies dans la guerre par une glorieuse fraternité d'armes, et que le souvenir des morts qui sont tombés au champ d'honneur sous les drapeaux alliés de la Grande Bretagne et de la France doit unir encore pour les travaux de la paix.

LA FETE DE LA BELGIQUE

Comme toujours, les belges ont célébré leur fête nationale avec éclat.

Grand'messe à l'église Belge; pique-nique sur le terrain de la ville; grande procession et belle musique, tout a contribué au succès de la fête.

Nous saluons amicalement nos concitoyens belges et nous leur souhaitons progrès et prospérité.

M. POINCARE ET LE CATHOLICISME

M. Poincaré s'est rangé résolument du côté du bloc national. Il a dit :

"Les lois de la cité doivent être entendues et appliquées, comme il convient dans un pays "en majorité catholique." Il y a longtemps que cette simple constatation de fait n'était tombée d'une bouche officielle.

"Les lois scolaires seront interprétées "dans le respect des croyances et de la liberté de l'enseignement privé.

La loi sur les congrégation religieuses implique, avec le droit de les dissoudre, le droit d'autoriser toutes celles qui présentent un caractère d'utilité, comme les congrégations hospitalières et missionnaires."—On a remarqué, à ce propos que le président du Conseil, au lieu de réitérer formellement l'exclusive portée par la loi de 1904 contre les congrégations émigrantes, employait une formule dont elles pouvaient bénéficier, le jour où leur "caractère d'utilité" s'imposerait à l'Etat.

Quant à la loi de sépaation, M. Poincaré tient à rappeler qu'il regretta naguère que cette mesure "eut été préeédée d'une rupture avec le Saint Siège; car il n'y a aucun rapport entre les deux questions." Aussi, l'ambassade auprès du Vatican a-t-elle été rétablie; et elle sera maintenue.

Mais cette réconciliation diplomatique entre la France et le Vatican n'est pas uniquement fondée sur les besoins de la politique étrangère; elle doit provoquer des répercutions dans la politique intérieure. La paix religieuse en doit être le fruit. C'est pourquoi le gouvernement a négocié avec Rome l'élaboration d'un statut légal en faveur de l'église de France. Et les pourparlers ont abouti. "Des associations conformes à la loi française et aux règles de l'Eglise catholique vont donc pouvoir se former. Evénement important, à propos duquel un débat doit être prochainement engagé dans cette assemblée qui démontrera qu'un grand pas a été accompli pour la paix des consciences et l'union des esprits."

Devant ces déclarations, vivement applaudies par la majorité de la Chambre qui a voté l'affichage, les radicaux se sont dresés dans un geste d'opposition furieuse et presque unanime. Ils ont eu, cependant, à subir l'épreuve qu'ils rêvaient d'infliger au bloc national; ils ont vu quelques transfuges se rallier à ce langage honnête et résolu.

François Veuillot.

NOTES LOCALES

La coupe du blé est générale dans la Porvince.

Visitez l'Exposition de Saint Vital les 16, 17 et 18 Aout.

M. Lalande a fermé son magasin d'épiceries de la rue Aulneau.

Les marchands se plaignent beaucoup de la rareté de l'argent.

M. et Madame Charles Desjardins sont partis hier pour résider à Montréal.

Les travaux de l'école Provencher avancent rapidement sous la direction du contracteur J. A. Tremblay.

Un train d'excursionnistes, le jour du congé civique, a déraillé sur la ligne de Shoal Lake. Personne n'a été blessé grièvement.

CITY OF ST. BONIFACE

Sale of Lands for Arrears of Taxes

By virtue of a warrant issued by the Mayor of the City of St. Boniface, in the Province of Manitoba, under his hand and the Corporate Seal of the Citp of St. Boniface, to me directed, bearing the date the 7th day of August A.D. 1923, commanding me to levy upon the several parcels of land hereinafter mentioned and described, being in the City of St. Boniface, for the arrears of taxes due thereon together with costs which arrears of taxes and costs are hereinafter set out, I do hereby give notice that unless the said arrears of taxes and costs be paid not later than Six o'clock in the afternoon of the 12th day of September, 1923, I will on Thursday, the 13th day of September A.D. 1923, at the hour of Two o'clock in the afternoon of that day, at the CouncilChamber , at the City Hall, in the City of St. Boniface, proceedto sell by auction the said lands for the said arrears of taxes and costs.

DESCRIPTION	Arrears of Taxes	Cost	Total
R.C.M.P. — Plan 433			
Being Blok 'F' excepting thereout and therefrom firslty: All that portion contained within the limits of a plan of survey registered in the W.L.T.O. as No 1306. Secondly: That portion bounded as follows: On the North by the Southerly limit of Mission St.; on the South by a line drawn parallel to the said Southern limit and perpendicularly distant 6 chains therefrom, on the West by the Eastern limit of the land covered by Registered Plan No. 1306, and on the East by a line drawn Southerly at right angles to the said Southern limit of Mission St., from a point in the same distant Easterly 3169.9 ft. from the North-West corner of said Lot. Thirdly: All that portion which lies between two lines drawn parallel with and one on each side of the centre line of the Northern Extension Railway, each line being 45 ft. perpendicularly distant from said centre line. Fourth: All that portion described in Certificate of Title No. 262908 taken for the Right-of-Way of the National Transcontinental Railway. Fifth: All that portion described in Certificate of Title No. 248655. Sixth: All that portion taken for Right-of-Way of the Greater Winnipeg Water District as shown on a plan registered in the W.L.T.O. as No. 2474	131,478.34	.50	131,478.84
All that portion of Lot 'M' Plan 433 as described in Certificate of Title No. 225409	582.64	.50	583.14
Lot 76 D.G.S. St. Boniface—Plan 64			
Lot 513	351.33	.50	351.83
Lot 515	388.18	.50	388.68
Most Wly 66 feet of Lot 630, except most Sly. 10 feet in depth	440.38	.50	440.88
Lot 715, except Wly. 60 feet in width and most Nly. 10 ft. in depth	161.48	.50	161.98
Lot 77, D.G.S St. Boniface—Plan 77			
E. ½ Lot 750 and lot 752, except Sly. 10 ft in depth	2,387.52	.50	2,388.02
Lot 76, D.G.S. St. Boniface—Plan 224			
Lot 560, except Sly 10 ft. in depth	423.98	.50	424.48
Lot 74, D.G.S., St. Boniface			
All that portion of River Lot 74 of the Parish of St. Boniface which lies between the Eastern limit of the road allowance East of and adjoining the land taken for the Right-of-Way of the C.P.R and the Western limit of the road allowance West of and adjoining the land taken for the Right-of-way of the C.P.R. as decribed in Certificate of Title No. 279008 and all that portion of said lot which lies between the Eastern boundary of Mont calm St. and the Western boundary of the Road Allowance west of and adjoining the land taken for Right-of-Way of the C.P.R. excepting out of last above described parcel the most Southerly 50 ft. of the Most Northerly 75 ft. in width thereof. Title No. 279007	1,347.94	.50	1,348.44
Lot 87, D.G.S. St. Boniface—Plan 692			
W ½ of lot 76	136.11	.50	136.61
E. ½ of lot 76	165.11	.50	165.61
Lot 81, D.G.S., St. Boniface—Plan 4			
Lots 56 to 58, both inclusive in block 3	239.92	.50	240.42
Lots 80, 81, 88 and 89, D. G. S. St. Boniface—Plan 386			
Lot 9, Block 7	847.30	.50	847.80
E. ½ of Lot 3, Block 20	145.23	.50	145.73
Lot 13, Block 26	282.35	.50	282.85
Lots 93-100, D.G.S St. Boniface—Plan 385			
Lots 9 and 10, Block 4	428.38	.50	428.88
Lots 80, 81, 88, and 89 D.G.S., St. Boniface—Plan 368			
Lot 11 except most Nly. 8 ft. in depth, Block 9	2,016.75	.50	2,017.25
All those portions of River Lots 88, 89 and 90 according to the Dominion Government Survey of the Parish of St. Boniface and that portion of the Main Highway known as the Saint Mary Road, as the same is shown on a plan registered in the W.L.T.O. as No. 606 crossing the said Lots 88, and 89 described as follows: Parcel No. 1: All that portion of the aforesaid Main Highway which lies to the South of the production Westerly of the Northern boundary of the said Lot 88 and to the North of the production Westerly of the Northern limit of Marion St. as the said Street is shown on a plan registered in the W.L.T.O. as No. 386, excepting that portion lying to the South of the production Easterly of the Northern boundary of the aforesaid lot 90; and also excepting thereout all that portion of the said Highway lying to the West and North of two lines described as follows: Commencing at a point on the aforesaid production Westerly of the Northern boundary of Lot 88 distant Easterly thereon 224 ft. from the North-east angle of Lot 'C' as the said lot is shown on a plan of subdivision of parts of Lots 88 and 89 of the said Parish registered in the aforesaid Office as No. 746; thence Southerly at right angles to the said North boundary of Lot 88, 110 ft; thence Westerly parallel to the said North boundary of Lot 88 to the Western limit of the said Main Highway. Parcel No. 2: All those portions of Lots 1, 2, 3 and 'A' as the said lots are shown on the aforesaid plan No. 746 bounded as follows: Commencing at the intersection of the Westerly limit of the aforesaid Main Highway with a line drawn South of, parallel to and perpendicularly distant 110 ft. from the aforesaid North Boundary of Lot 88; thence Westerly parallel to the said North boundary of Lot 88 to intersect a line drawn East of, parallel to and perpendicularly distant 60 ft. from the Westerly limit of Lot 'C' of the aforesaid plan No. 746; thence Southerly parallel to the Westerly limit of the said Lot 'C' 96.36 ft.; thence Southerly in a straight line to a point on the Southerly limit of the Northerly 12 ft. of the aforesaid Lot 90 of the said Parish distant Easterly thereon 50ft. from the production Southerly, in a straight line of the Westerly limit of aforesaid Lot 'A'; thence Easterly along the said Southerly limit of the Northerly 12 ft. of Lot 90 to the Westerly limit of the aforesaid Main Highway; thence Northerly along the Westerly limit of the said Main Highway to the point of Commencement; save and excepting thereout all that portion above described contained within the limits of Lot 90 of the said Parish. Parcel No. 3: All of Block 28 as the same is shown on a plan of subdivision of part of Lots 80, 81, 88 and 89 of the said Parish registered in the aforesaid Office as No. 368. Parcel No. 4: All that portion of Block 'A' as the same is shown on the aforesaid Plan 386 lying to the West of the production Northerly of the Eastern limit of the aforesaid Block 28. Parcel No. 5: All that portion of Lot 88 of the said Parish lying to the West of the production Northerly of the said Easterly limit of Block 28 and to the East of the Easterly limit of the aforesaid Main Highway. Parcel No 6: All that portion of the aforesaid Lot 90 of the said Parish excepted out of Parcel No. 2 herein above described	6,033.42	.50	6,033.92

Dated at St. Boniface this seventh day of August A.D. 1923

H. D. de MOISSAC,
City Treasurer.

CITE DE ST-BONIFACE

TENDERS

Sealed tenders marked "Tenders for painting" will be received by the undersigned up to 8 o'clock P.M. Friday, August 10th for the painting of Tower Tank at City Pumping Station Grounds

Specifications and tender forms may be obtained at the office of the City Engineer, City Hall, St-Boniface

Marked cheque or cash for 5 per cent. of the tender price must accompany each tender.

The lowest or any tender not necessarily accepted.

ERNEST GAGNON,
City Clerk